



À jeun avant le rendez-vous ?

Votre chien ou chat doit venir à jeun de nourriture le jour de la consultation, c'est-à-dire que le repas est proposé la veille au soir de votre rendez-vous au CHV Saint-Martin.

Le jour du rendez-vous

- Aucune nourriture n'est proposée le matin du rendez-vous
- L'eau est laissée à disposition jusqu'à la consultation
- Ses médicaments habituels doivent lui être donnés aux heures habituelles

Attention, quelques exceptions

- Votre compagnon est **diabétique**
- Votre compagnon est encore **chiot ou chaton**
- Votre compagnon est un **NAC** (lapin, furet, oiseau, reptile)

Pourquoi ces précautions ?

- **Échographie** : la digestion gêne l'interprétation de l'examen
- Certains **résultats sanguins** peuvent être modifiés
- **Anesthésie** ou tranquillisation : risques accrus s'il n'est pas à jeun